

**Projet de loi portant réforme des outils de gestion des risques
climatiques en agriculture
Discussion Générale – Intervention de Franck Montaугé
8 février 2022**

Monsieur la Présidente,
Monsieur le Ministre,
Chers collègues,

Qu'il aura été long le chemin de la prise de conscience que nos agriculteurs ne pouvaient rester plus longtemps seuls ou presque à faire face aux dégâts engendrés par le dérèglement climatique. S'il n'y avait pas eu l'épisode de grands gels du début de printemps 2021, serions-nous là aujourd'hui à nous réjouir, avec beaucoup de prudence tout de même, de la discussion de ce texte nécessaire ? Non ! Certainement non et cela dit le retard qui a été pris dans ce quinquennat finissant pour répondre aux grandes mutations climatiques dont l'agriculture française, dans sa variété, est l'objet.

Et pourtant, sur ces bancs, depuis des années nous dénonçons l'inadaptation du régime des calamités agricoles – la viticulture et les grandes cultures en étaient exclues – et le très faible taux global de pénétration des assurances agricoles. Quant au contrat de type « multirisques climatiques », au bout de 15 ans, moins de 18% des surfaces étaient couvertes avec moins de 1% pour les prairies.

A partir de ce constat d'échec quant à la faible protection du labeur des agriculteurs français, le groupe socialiste, en avril 2016, prenait ses responsabilités en faisant adopter, ici même, une Proposition de Résolution visant à mettre en œuvre un outil de stabilisation du revenu agricole dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) post 2020.

Dans le prolongement de cette initiative, avec Henri Cabanel que je salue, nous faisons voter dans cet hémicycle, en juin 2016 et à l'unanimité, la mise en place d'un fonds de stabilisation du revenu agricole que l'Assemblée nationale n'a jamais voulu replacer dans la navette.

En janvier 2019, toujours à l'initiative du groupe socialiste, une mission d'information d'initiative socialiste formulait des propositions pour réformer le régime général des catastrophes naturelles dont :

- le déplaçonnement du rendement de la contribution additionnelle aux primes ou cotisations relatives aux assurances alimentant le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA),
- la réduction des effets de seuil permettant l'entrée dans le régime des calamités agricoles,
- la diminution, comme le permet le droit européen avec le règlement « OMNIBUS » depuis 2016, du seuil de déclenchement à 20 % de pertes et l'augmentation du taux de subvention publique à la prime d'assurance du contrat socle à 70 %,
- et enfin, l'allongement de la durée permettant le calcul de la moyenne olympique pour mieux évaluer la perte de rendement théorique des agriculteurs permettant d'être éligible au régime des calamités agricoles.

Ces principes fondamentaux, nous les appelions de nos vœux, avec pragmatisme et réalisme, depuis 2016. Il ne tenait qu'aux Gouvernements successifs de vouloir les mettre en œuvre. Vous les avez intégrés dans votre texte monsieur le Ministre et c'est une bonne chose. Mais que de temps perdu ! Que de difficultés, ignorées de fait, malgré de nombreuses et belles paroles de considération, justifiées, à l'égard des agriculteurs.

Alors, oui ! Malgré des réserves à caractère technique sur lesquelles Denis BOUAD reviendra dans quelques instants, le système que vous proposez dans ce texte et que nous voulons améliorer va dans le sens de ce qu'il est indispensable de faire.

Toutefois, le vote de ce texte ne garantira pas à lui seul une réponse aux agriculteurs adaptée à la gestion des risques climatiques. Nous allons voter sur une architecture - à 3 niveaux - et des seuils d'accès, de franchise, de déclenchement ou de subvention. Les ordonnances et décrets feront en réalité la part essentielle du succès ou de l'échec de ce dispositif.

Un point important si ce n'est critique restera non résolu, celui du calcul des moyennes de rendements, contraint par les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce. Et pour ce qui est des moyens financiers nécessaires, un chèque en blanc qui sera rempli, comme il le faut... ou pas, lors des Projets de Loi de Finances à venir !

Nous sommes convaincus qu'il faudra encore approfondir le sillon que notre groupe a labouré depuis des années. Nous répondrons présents mais nous prenons aussi rendez-vous pour évaluer les effets réels de ce texte, dans le faits incomplet ... à moins que nos travaux d'aujourd'hui ne permettent de le faire progresser significativement. Ce que nous souhaitons en responsabilité.

Je vous remercie.